*01 AVE 23 10:44

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ET

DES COMMUNICATIONS

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

2001-2002

2 8 MAI 2001



TABLE DES MATIÈRES

1.	LE M	INISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	1
	1.1	La mission et les créneaux d'activités	1
	1.2	L'organisation du Ministère	3
		1.2.1 La structure administrative1.2.2 Les organismes et sociétés d'État	3 4
2.	LES	CRÉDITS 2001-2002	5
	2.1	Les crédits totaux 2001-2002	5
	2.2	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2001-2002	6
	2.3	Les crédits 2001-2002 par programmes	7
		Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	7
		Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	9
		Programme 3 : Charte de la langue française	11
	2.4	Les crédits de transfert	12
		2.4.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	12
3.	LE P	LAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES	14
	3.1	Les priorités d'action en 2001-2002	14
	3.2	L'évaluation de programmes	18
	3.3	Le plan budgétaire	19
4.	LES	IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES	21
5.		RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE TAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS	22
6.		COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE FAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS	23
7.	DE L	FECTIF TOTAL 2000-2001 ET 2001-2002 POUR LE MINISTÈRE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES GÉTAIRES	24

1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS

1.1 La mission et les créneaux d'activités

Culture et Communications

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la Ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Les champs de compétence

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, la culture scientifique et technique ainsi que le loisir culturel et scientifique. En matière de communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les activités

Les principales activités du Ministère incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programmes, la mise en œuvre d'ententes de partenariat, la conception de projets et la gestion d'institutions nationales. Par ailleurs, la Ministre a la responsabilité de donner annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État. Le Ministère assure également l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

Charte de la langue française

La ministre d'État à la Culture et aux Communications est également ministre responsable de la Charte de la langue française; le Secrétariat à la politique linguistique l'assiste dans l'exercice de ses fonctions. Il a pour mandat de coordonner l'application ainsi que la mise en œuvre de la Politique linguistique, de superviser les modifications législatives et d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière linguistique. De plus, la Ministre a la responsabilité des organismes chargés d'appliquer la Politique linguistique québécoise.

Autoroute de l'information

L'Autoroute de l'information est désormais sous la responsabilité de la ministre d'État à la Culture et aux Communications. En ce qui a trait à l'inforoute gouvernementale, cette responsabilité continue à être assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. L'inforoute gouvernementale et l'Autoroute de l'information possèdent une évidente complémentarité et la collaboration entre les deux entités est acquise.

Les organismes qui relèvent de la Ministre

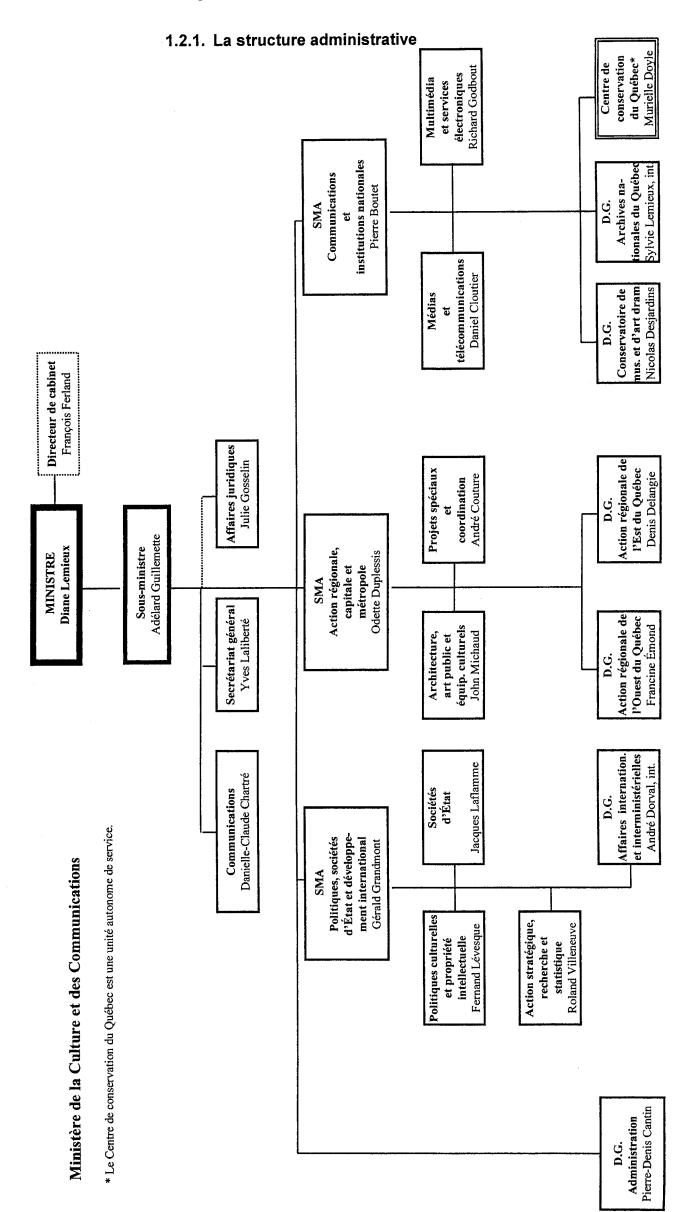
La responsabilité de la mise en œuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

- des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;
- des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques;
- un tribunal administratif: la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01);
- un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1);

Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la Ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Enfin, la Ministre est également responsable des organismes de la Charte de la langue française : l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et la Commission de protection de la langue française.

1.2 L'organisation du Ministère



1.2.2. Les organismes et sociétés d'État

Bibliothèque nationale du Québec

M. Jean-Guy Théoret, président-directeur général par intérim

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Me Jean Corriveau, président

Commission des biens culturels du Québec

Mme Louise Brunelle-Lavoie, présidente

Conseil des arts et des lettres du Québec

Mme Marie Lavigne, présidente-directrice générale

Grande bibliothèque du Québec

Mme Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

Musée d'Art contemporain de Montréal

M. Pierre Bourgie, président

M. Marcel Brisebois, directeur général

Musée de la Civilisation

M. Henri Grondin, président

M. Roland Arpin, directeur général

Musée du Québec

Mme Paule Leduc, présidente M. John R. Porter, directeur général

Société de la Place des Arts de Montréal

M. Clément Richard, président

M. Clément Richard, directeur général par intérim

Société du Grand Théâtre de Québec

M. Pierre-Michel Bouchard, président Mme Francine Grégoire, directrice générale

Société de développement des entreprises culturelles

M. Pierre Lafleur, président

Société de télédiffusion du Québec

Mme Doris Girard, présidente-directrice-générale

Régie du cinéma

Mme Jeanne L. Blackburn, présidente

2. LES CRÉDITS 2001-2002⁽¹⁾

2.1 Les crédits totaux 2001-2002

Les crédits 2001-2002 s'élèvent à 480,4 M\$ comprenant :

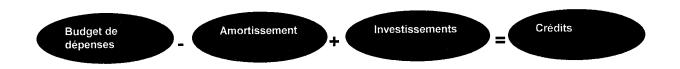
	С	rédits 2000-200	1	2001-2002	
Programmes (000 \$)	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles	Crédits totaux	Écart sans les dépenses exception- nelles
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4-3)
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	69 761,9	- -	69 761,9	74 370,2	4 608,3
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	436 287,0	(63 700,0)	372 587,0	382 117,5	9 530,5
3. Charte de la langue française	22 578,9		22 578,9	23 928,3	1 349,4
	528 627,8	(63 700,0)	464 927,8	480 416,0	15 448,2
Moins: Crédits permanents ⁽²⁾	4 464,4		4 464,4	2 122,7	(2 341,7)
	524 163,4	(63 700,0)	460 463,4	478 293,3	17 829,9
Crédits à voter				478 293,3	

Les crédits de 480,4 M\$ représentent une augmentation de 15,5 M\$ (3,2 %) par rapport aux crédits de 464,9 M\$ de l'exercice 2000-2001 si l'on exclut les dépenses exceptionnelles de 63,7 M\$ en 2000-2001. Un montant de 5,0 M\$ pour le CALQ s'ajoutera aux crédits 2001-2002 du programme 02, ce qui portera les crédits totaux à 485,4 M\$. Cela représentera une augmentation de 20,5 M\$ (4,3 %) si l'on exclut les dépenses exceptionnelles.

Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-1. Pour le concept de crédit différent de celui de la dépense, se référer au tableau de la section 2.2.1

Crédits puisés directement au Fonds consolidé du revenu en vertu de la Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) ou d'une loi particulière sans devoir être votés annuellement. Du montant de 2 122,7 K\$, 2 113,1 K\$ servent au remboursement de deux emprunts de la Société de la Place des Arts de Montréal, voir p. 10.

2.2 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2001-2002⁽³⁾



	2001-2002			
Programmes (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements (000 \$)	Crédits totaux
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	73 501,2	1 150,3	2 019,3	74 370,2
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	382 117,5	-	-	382 117,5
Charte de la langue française	24 240,2	446,9	135,0	23 928,3
	479 858,9	1 597,2	2 154,3	480 416,0
Moins : Crédits permanents				2 122,7
Crédits à voter				478 293,3

Le budget de dépenses est constitué des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert, auxquelles s'ajoute l'amortissement. Le budget de dépenses exclut les crédits annuels requis pour les acquisitions d'équipements.

L'amortissement de 1 597,2 K\$ tient compte des équipements acquis antérieurement au 1^{er} avril 2001 et des acquisitions prévues en 2001-2002 pour le Ministère incluant les Institutions nationales et les organismes de la Charte de la langue française.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Le budget d'**investissements**, constituant la prévision des acquisitions pour 2001-2002, permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion (1 778,0 K\$), ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés (370,3 K\$) pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il s'agit d'une augmentation de 1 300,0 K\$ par rapport au budget d'investissements 2000-2001.

Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-1.

2.3 Les crédits 2001-2002 par programmes (4)

Programme 01 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires (élément 04 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)
- fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 05 Commission des biens culturels).

Extrait du volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-2.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

	С	rédits 2000-200)1	2001-2002		
Éléments (000 \$)	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles	Crédits totaux	Écart sans les dépenses exception- nelles	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4-3)	
Gestion interne	39 040,7	-	39 040,7	42 186,3	3 145,6	
2. Archives nationales du Québec	12 095,4	-	12 095,4	12 508,0	412,6	
Centre de conservation du Québec	1 947,6	-	1 947,6	2 160,8	213,2	
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	16 264,3	-	16 264,3	17 092,9	828,6	
Commission des biens culturels du Québec	413,9	-	413,9	422,2	8,3	
	69 761,9	-	69 761,9	74 370,2	4 608,3	
Moins : Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E- 18)						
Élément 01	9,6		9,6	9,6	0	
Crédits à voter	69 752,3	-	69 752,3	74 360,6	4 608,3	

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises. Il vise aussi à appuyer la réalisation de projets visant la mise en œuvre de la politique de l'autoroute de l'information (élément 01 Action culturelle et communications);
- promouvoir et de conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 02 – musées nationaux);
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 03 Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal);
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 04 Société de développement des entreprises culturelles);
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et d'encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 05 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs);
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 06
 Société de télédiffusion du Québec);
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et d'en favoriser le rayonnement (élément 7 – Conseil des arts et des lettres du Québec);
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 08 Grande bibliothèque du Québec, élément 09 Bibliothèque nationale du Québec).

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

	C	rédits 2000-200	1	2001-2002	
Éléments (000 \$)	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles	Crédits totaux	Écart sans les dépenses exception- nelles
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4-3)
Action culturelle et communications	174 290,3	(43 100,0)	131 190,3	130 478,8	(711,5)
2. Musées nationaux	64 162,2	(3 800,0)	60 362,2	62 375,7	2 013,5
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	24 770,7	-	24 770,7	23 589,2	(1 181,5)
Société de développement des entreprises culturelles	42 142,1	(3 000,0)	39 142,1	39 146,7	4,6
Commission de reconnais- sance des associations d'artistes et des associations de producteurs	374,1	-	374,1	466,9	92,8
Société de télédiffusion du Québec	54 230,6	(1 800,0)	52 430,6	53 856,6	1 426,0
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	60 934,5	(12 000,0)	48 934,5	50 407,9	1 473,4
Grande Bibliothèque du Québec	4 779,1	-	4 779,1	11 076,5	6 297,4
Bibliothèque nationale du Québec	10 603,4	-	10 603,4	10 719,2	115,8
	436 287,0	(63 700,0)	372 587,0	382 117,5	9 530,5
Moins : Crédits permanents					
Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)					
Élément 3	4 454,8		4 454,8	2 113,1	(2 341,7)
	431 832,2	(63 700,0)	368 132,2	380 004,4	11 872,2
Crédits à voter				380 004,4	

Programme 3 : Charte de la langue française⁽⁵⁾

Ce programme vise à :

assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

	С	rédits 2000-200)1	2001-2002	
Éléments (000 \$)	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles	Crédits totaux	Écart sans les dépenses exception- nelles
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4-3)
Coordination de la politique linguistique	1 536,5	-	1 536,5	2 162,7	626,2
2. Office de la langue française	15 579,6	-	15 579,6	16 024,9	445,3
3. Conseil de la langue française	1 871,5	-	1 871,5	1 906,0	34,5
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	2 000,0	-	2 000,0	2 026,0	26,0
5. Commission de protection de la langue française	1 591,3		1 591,3	1 808,7	217,4
	22 578,9	-	22 578,9	23 928,3	1 349,4
Crédits à voter				23 928,3	

Extrait du volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-5.

2.4 Les crédits de transfert (6)

2.4.1 Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du Ministère, incluant le service de la dette des équipements culturels et du patrimoine religieux et les subventions versées aux douze sociétés d'État pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

	C	rédits 2000-2001		2001-2002	
Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses Exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles	Crédits totaux	Écart Sans les dépenses exception- nelles
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4-3)
Aide aux institutions muséales	19 921,7	(5 000,0)	14 921,7	15 107,5	185,8
Autoroute de l'information	10 100,0	.	10 100,0	8 675,0	(1 425,0)
Bibliothèque nationale du Québec	10 603,4	-	10 603,4	10 719,2	115,8
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	374,1	-	374,1	466,9	92,8
Concertation régionale et locale	3 250,1	-	3 250,1	3 569,0	318,9
Conseil des arts et des lettres du Québec – fonctionnement	4 731,0	-	4 371,0	4 444,4	73,4
Coopération et développement international	4 915,2	(2 000,0)	2 915,2	1 895,5	(1 019,7)
Culture scientifique et technique / Loisir culturel et scientifique	3 196,7	-	3 196,7	3 196,7	-
Développement des communications	2 777,7	-	2 777,7	2 777,7	-
Diffusion des arts	4 988,5	-	4 988,5	4 988,5	-
Événements majeurs et intervenants nationaux	1 701,7	-	1 701,7	1 726,7	25,0
Formation professionnelle et développement de la main- d'œuvre	4 729,0	- :	4 729,0	4 729,0	<u>-</u>
Grande bibliothèque du Québec	4 779,1	-	4 779,1	11 076,5	6 297,4
Lecture et livre	32 973,5	(7 000,0)	25 973,5	18 733,7	(7 239,8)
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 272,9	-	8 272,9	8 335,2	62,3
Musée de la Civilisation	20 571,7	-	20 571,7	21 298,3	726,6
Musée des Beaux-Arts de Montréal	19 895,4	(2 600,0)	17 295,4	17 275,5	(19,9)
Musée du Québec	15 422,2	(1 200,0)	14 222,2	15 466,7	1 244,5

⁽⁶⁾ Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Livre des crédits, p. 5-6.

Les crédits de transfert (suite)

	C	rédits 2000-200	1	2001-2002	
Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses Exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles	Crédits totaux	Écart Sans les dépenses exception- nelles
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4-3)
Programmes d'aide aux arts et aux lettres administrés par le Conseil des arts et des lettres du Québec	56 563,5	(12 000,0)	44 563,5	45 963,5	1 400,0
Programmes de soutien aux entreprises culturelles oeuvrant dans le domaine du livre, du disque et du spectacle administrés par la SODEC	14 390,2	(3 000,0)	11 390,2	9 316,2	(2 074,0)
Sensibilisation et formation des jeunes	3 690,5	(500,0)	3 190,5	3 190,5	-
Société de développement des entreprises culturelles – fonctionnement	5 289,8	-	5 289,8	5 368,4	78,6
Société de la Place des Arts de Montréal	20 089,6	-	20 089,6	18 718,1	(1 371,5)
Société de télédiffusion du Québec	54 230,6	(1 800,0)	52 430,6	53 856,6	1 426,0
Société du Grand Théâtre de Québec	4 681,1	-	4 681,1	4 871,1	190,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	11 730,6	-	11 730,6	15 855,5	4 124,9
Soutien aux équipements culturels	66 266,6	(28 500,0)	37 766,6	39 701,9	1 935,3
Soutien, promotion du cinéma et production télévisuelle administres par la SODEC	21 665,6	-	21 665,6	23 665,6	2 000,0
Autres crédits de transfert	4 048,5	(100,0)	3 948,5	6 331,6	2 383,1
TOTAL	435 490,5	(63 700,0)	371 790,5	381 321,0	9 530,5

3. LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES⁽⁷⁾

Le plan annuel de gestion des dépenses présente les choix effectués par le ministère de la Culture et des Communications dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan stratégique 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale. L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c.8) a pour effet de donner une assise légale au plan annuel de gestion des dépenses. Selon l'article 46 de cette loi, les plans élaborés par les ministres ont pour objet de présenter « les choix effectués dans les ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés pour le plan stratégique ».

3.1 Les priorités d'actions en 2001-2002

Les choix budgétaires

Le plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Culture et des Communications définit les grandes orientations guidant l'action du Ministère et de ses mandataires dans l'accomplissement de sa mission.

Orientations: Culture et Communications

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui supportent les quatre orientations sont globalement évaluées à 411,0 M\$.

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication

Travaillant à l'affirmation de l'identité québécoise, à la promotion et à l'expression de la culture ainsi qu'à un accès équitable aux moyens de communication, le Ministère aborde ces problématiques par des actions structurantes. C'est ainsi qu'il développe et met en application des politiques sectorielles (lecture et livre, diffusion des arts de la scène, musées), qu'il négocie des ententes avec des partenaires (ministère de l'Éducation, municipalités, etc.) ou, encore, qu'il apporte un soutien aux infrastructures culturelles.

Ces grandes stratégies, dont découlent plusieurs activités, canalisent beaucoup de ressources. En 2001-2002, on estime à environ 279,0 M\$ la valeur des ressources consacrées aux activités déployées en support à cette orientation.

Orientation 2 : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion

L'expression culturelle, c'est avant tout la création, la production, la promotion et la mise en marché des œuvres et des produits issus de l'activité des artistes. De plus, dans un contexte de vive concurrence nationale et internationale, des efforts importants doivent être consacrés à assurer la visibilité de ces œuvres et produits.

Les programmes de soutien et les stratégies de développement des marchés sont les principaux outils supportant cette orientation. Le CALQ ainsi que la SODEC sont des acteurs de premier plan dans ce rôle de soutien aux milieux des arts, des lettres et des entreprises culturelles. Au total, cette fonction essentielle d'aide bénéficiera de quelque 101,0 M\$ en 2001-2002.

Extrait du Volume III du Budget de dépenses 2001-2002 portant sur les Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, p. 88 à 101.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications

Le contexte moderne dans lequel nous évoluons n'est pas sans effet sur l'organisation des systèmes culturels et de communications et commande, par conséquent, une constante adaptation. Il importe avant tout que le Ministère travaille à garantir aux organismes et aux entreprises de la culture et des communications les moyens pour améliorer leur santé financière et ainsi favoriser leur développement.

La stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture et le développement des compétences sont au cœur des actions de cette orientation. En 2001-2002, ce sont donc plus de 27,0 M\$ qui seront consacrés à ces préoccupations.

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle

Le Ministère, appuyé par les organismes et les sociétés d'État, joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la politique culturelle. Ses positions doivent être claires et témoigner d'une vision des enjeux et des orientations, partagée avec ses mandataires et ses partenaires. Pour ce faire, il conçoit ou actualise des politiques, il multiplie les collaborations interministérielles et il modernise sa gestion dans le sens voulu par la *Loi sur l'administration publique* (2000 c-8) et en mettant l'accent sur l'amélioration des services aux citoyens.

En 2001-2002, on prévoit consacrer environ 3,0 M\$ à cette orientation. Une bonne part de ce montant résulte de la prise en compte de la rémunération des employés et des employées affecté(e)s aux différents projets qui en découlent.

Soulignons également que, dans le cadre de son plan triennal de modernisation, le Ministère entend investir environ 1,0 M\$ par année au développement technologique.

Les objectifs et les indicateurs

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication					
Objectifs et indicateurs	Actions				
Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyennes et les citoyens.					
Indicateur de situation (8)					
Contribuer à accroître le taux de fréquentation des bibliothèques, des salles de spectacles et des institutions muséales au cours des trois prochaines années.					
Au Québec une personne sur trois n'a fréquenté qu'un seul de ces lieux culturels en 1999.					
Indicateurs de résultats (9)					
Renouveler, d'ici 2004, dans les musées, 25 expositions permanentes et réaliser 25 expositions itinérantes ainsi que 20 expositions internationales.					
Maintenir le rythme de sensibilisation des jeunes élèves à la culture et aux communications (700 000 rencontres et visites en 1998-1999).					
Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances locales et régionales ainsi que des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale.					
Indicateurs de résultats :					
Faire participer, d'ici 2004, au moins 25 municipalités au soutien aux musées par des ententes triennales.					
Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les municipalités et avec les communautés autochtones qui viendront à échéance d'ici 2004.	Négocier le renouvellement d'ententes de développement ou de soutien avec des municipalités et des communautés autochtones.				
Permettre, d'ici 2003, à une centaine de médias communautaires d'avoir accès à une aide sur le plan du fonctionnement.	Poursuite du programme de Soutien aux médias communautaires.				

L'indicateur de situation est utilisé lorsque l'évolution de la mesure ne dépend pas strictement de l'action du Ministère, mais également de celle de partenaires publics et d'autres acteurs externes.

⁽⁹⁾ L'indicateur de résultats permet d'apprécier les progrès accomplis au regard des actions ministérielles.

Orientation 2 : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion				
Objectifs et indicateurs	Actions			
Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans le secteur de la culture et des communications, ainsi que dans l'ensemble des secteurs de la société visés par la Politique de l'Autoroute de l'information.				
INDICATEURS DE RÉSULTATS :				
Soutenir, en 2001-2002, la production de six premiers ou deuxièmes longs métrages québécois.	Poursuite du programme d'Aide au cinéma et à la production télévisuelle (SODEC).			
Accorder un soutien aux organismes qui engagent de jeunes artistes professionnels pour des premières expériences de création artistique.	Mise en œuvre du programme de Développement de la relève dans le secteur artistique.			
Nombre de projets financés par le Fonds de l'autoroute de l'information.	Appel de projets du Fonds de l'autoroute de l'information pour appuyer la création et la diffusion de contenus québécois de langue française dans Internet.			

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications				
Objectifs et indicateurs	Actions			
Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications.				
Indicateur de résultats :				
Créer 250 emplois, en 2001-2002, dans le cadre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture.	Mise en œuvre de la stratégie de développement des ressources humaines en culture en collaboration avec Emploi-Québec.			
Indicateur de mise en œuvre (10)				
Mettre en œuvre, en 2001-2002, des mesures d'employabilité des jeunes dans le secteur du multimédia.	Mise en œuvre du programme Québec multimédia jeunesse.			
Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie.				
Indicateurs de mise en œuvre :				
Participer aux différents groupes de travail sur la diversité culturelle et faire valoir le point de vue québécois dans les forums internationaux.	Promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle et contribution, le cas échéant, à son élaboration.			
Élaborer, d'ici 2003, un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle.	Participation, en 2001-2002, au comité interministériel coordonné par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.			

L'indicateur de mise en œuvre est lié à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur des programmes, des stratégies ou politiques ministérielles.

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle					
Objectifs et indicateurs	Actions				
Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services.					
Indicateurs de mise en œuvre :					
Mettre en place et animer, en 2001-2002, une table de concertation réunissant le Ministère et l'ensemble des organismes et des sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications.	Mise en place du réseau de la culture et des communications.				
Transformer, en 2001-2002, les Archives nationales du Québec en agence gouvernementale.	Création d'une agence.				
Adopter, en 2001-2002, des cadres ministériels d'évaluation de programmes, de recherche et de statistique.					
Restructurer les programmes d'aide financière d'ici 2003-2004 et mettre en place un système automatisé de gestion permettant des transactions électroniques.	programmes d'aide financière selon les nouvelles				
Actualiser les politiques et les stratégies du Minis- tère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères.					
Indicateurs de mise en œuvre :					
Proposer au gouvernement, pour adoption en 2002-2003, une politique du cinéma et de la production audiovisuelle.					
Proposer au gouvernement, pour adoption en 2002-2003, une politique du patrimoine.	, ,				

3.2 L'évaluation des programmes

Culture et Communications

En 2000-2001, le Ministère a élaboré un cadre de référence pour l'évaluation de ses programmes liés à la culture et aux communications. Les ententes de développement culturel avec les municipalités et les nations autochtones constituent le premier mandat d'évaluation en cours d'exercice. Le second mandat concerne une analyse du cadre d'entente avec les municipalités « Pour un partenariat durable » adopté en 1995, ainsi que l'analyse et la refonte de la structure des programmes d'aide.

En plus de l'évaluation et de la restructuration de ses programmes qui seront poursuivies en 2001-2002, le Ministère assurera un suivi des indicateurs de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture réalisée conjointement avec Emploi-Québec, avec la participation du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec. Enfin, le Ministère poursuivra ses travaux relatifs au suivi des politiques sectorielles et à l'implantation du cadre de référence en évaluation.

3.3 Le plan budgétaire⁽¹¹⁾

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2001	-2002	2000	-2001
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	73 501,2	3 438,3	70 062,9	70 623,0
 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État 	382 117,5	(54 169,5) ⁽¹¹⁾	436 287,0	437 712,8
3. Charte de la langue française	24 240,2	1 349,4	22 890,8	23 504,3
Total	479 858,9	(49 381,8)	529 240,7	531 840,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 024	6	1 018	_

Note: Le programme 3 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2000-2001 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme Charte de la langue française s'élèvent à 0,9 M\$.

Les dépenses 2001-2002 du Ministère s'établissent à 479,8 M\$, ce qui laisse voir une diminution de 49,4 M\$ par rapport au budget de l'année précédente qui s'explique principalement par la non-récurrence de crédits supplémentaires accordés au programme 2 en 2000-2001.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2001-2002 et leur part respective sont : 210,3 M\$ pour les programmes d'aide; 193,0 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 161,6 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 41,7 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 34,9 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation de 3,4 M\$ découle principalement de l'indexation salariale, des coûts de gestion des programmes découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse et de l'augmentation des activités du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ainsi que du Centre de documents semi-actifs (CDSA) rattaché aux Archives nationales du Québec.

L'écart de 54 169,5 K\$ s'explique par la non-récurrence des crédits supplémentaires de 63 700,0 K\$ en 2000-2001 et les ajustements de 9 530,5 K\$ pour l'exercice 2001-2002.

Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; appuyer la réalisation de projets visant la mise en œuvre de la Politique de l'autoroute de l'information; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 54,2 M\$ s'explique essentiellement par la non-récurrence des crédits supplémentaires pour 2000-2001, la hausse des budgets de transition de la Grande bibliothèque du Québec, l'ajout de crédits pour les projets découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse et l'indexation salariale des sociétés d'État.

Programme 3 : Charte de la langue française

L'affectation des ressources allouées au programme Charte de la langue française est fonction des objectifs et des priorités du programme soit d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'augmentation de 1,3 M\$ résulte principalement de l'indexation salariale, de l'ajout de 4 ETC et des crédits nécessaires aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2001-2002 (000 \$)	2000-2001 (000 \$)
mmobilisations	2 154,3	854,3
rêts, Placements et Avances		

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

4. LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES (12)

Les investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie sur une durée de vie pouvant aller jusqu'à 25 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au volume II du *Budget de dépenses 2001-2002* portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, le ministère qui administre un programme d'immobilisations prépare un plan triennal d'immobilisations qui est ensuite approuvé par le Conseil du trésor. Ce plan indique les investissements liées au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives. Le déboursé probable 2000-2001 découle des plans approuvés tandis que la prévision pour 2001-2002 comprend, en plus, l'impact des mesures du Discours sur le budget.

Investissements en immobilisations

	Déboursés probables 2000-2001 M\$	Prévisions d'investissements 2001-2002 M\$	Variation M\$
Équipements culturels et patrimoine ⁽¹³⁾	87,2	130,1	42,9

Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine religieux. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

Les dépenses d'investissements prévues en 2001-2002 sont évaluées à 130,1 M\$ comparativement à 87,2 M\$ en 2000-2001. L'augmentation de 42,9 M\$ des dépenses s'explique notamment par les mesures du Discours sur budget relatives aux immobilisations pour les équipements culturels ainsi que pour les arts du cirque. Rappelons que ces prévisions excluent les investissements des sociétés d'État relevant de la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 85 – 89.

⁽¹³⁾ Le montant présenté exclut les projets des sociétés d'État du domaine de la culture puisqu'on les retrouve dans les sections sur les organismes consolidés.

5. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS $^{(14)}$

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes gouvernementaux dont ceux relevant de la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

Le tableau qui suit présente les prévisions de résultats 2000-2001 des organismes relevant de la ministre d'État à la Culture et aux Communications ainsi que leurs prévisions de revenus et dépenses pour l'exercice 2001-2002.

	2000-2001		2001-2002	
	Résultat	Revenus	Dépenses	Résultat
	M\$	M\$	M\$	M\$
Bibliothèque nationale du Québec	0,0	10,9	10,9	0,0
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,0	0,4	0,4	0,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	0,0	56,5	56,5	0,0
Grande bibliothèque du Québec	0,2	11,1	12,3	(1,2)
Musée d'art contemporain de Montréal	0,0	10,2	10,2	0,0
Musée de la civilisation	0,0	24,5	24,5	0,0
Musée du Québec	0,0	16,0	16,0	0,0
Régie du cinéma	1,4	9,5	4,1	5,4
Société de développement des entre- orises culturelles	0,0	46,9	46,9	0,0
Société de la Place des Arts de Montréal	0,0	30,7	30,7	0,0
Société de télédiffusion du Québec	0,0	68,5	68,5	0,0
Société du Grand Théâtre de Québec	0,0	7,9	7,9	0,0
FOTAL	1,6	293,1	288,9	4,2

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2001-2002 portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 101.

6. LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas q'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, chapitre 15).

Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits du Ministère en 2001-2002⁽¹⁵⁾ :

- Financement des unités autonomes de service : Centre de conservation du Québec : 400,0 K\$;
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux : 90,0 K\$;
- Stabilisation financière de certains organismes culturels : 170,5 K\$.

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 111.

7. L'EFFECTIF TOTAL 2000-2001 ET 2001-2002 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Effectifs (en nombre d'ETC)	Livre des crédits 2000-2001	Variations 2000-2001	Effectif com- paratif 2000-2001	Budget de dépenses 2001-2002	Variations 2001-2002
Culture et Commu- nications ⁽¹⁶⁾	1 007	11	1 018	1 024	6

La variation 2000-2001 s'explique par l'ajout de 11 ETC pour le Centre de documents semi-actifs.

La variation 2001-2002 de 6 effectifs s'applique aux organismes de la Charte de la langue française (programme 3).

L'effectif autorisé du Ministère et de ses organismes budgétaires (Commission des biens culturels, organismes de la Charte de la langue française) est de 1 024.

Ministère:

Sous-total	734
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	194
- Centre de conservation du Québec	23
- Archives nationales du Québec	119
Institutions nationales :	
Gestion interne et soutien	398

Organismes budgétaires :

Commission des biens culturels	4
TOTAL	738

Organismes de la Charte de la langue française :

•	Coordination de la politique linguistique	7
	Office de la langue française	231
	Conseil de la langue française	21
	Commission de la protection de la langue française	27

Sous-total organismes de la Charte de la langue française	286
TOTAL:	1 024

Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2001-2002 et portant sur le Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, p. 62.